

# Transports sanitaires : nouvelles modalités au CH Emile DURKHEIM



À partir du mois de juin 2023, les commandes de transports sanitaires prescrits par le Centre Hospitalier Emile DURKHEIM à la charge de l'assurance maladie sont centralisées et réparties entre les différents transporteurs par l'intermédiaire d'une plateforme de régulation automatisée (PTAH). Ce dispositif est mis en place par le Centre Hospitalier, avec la participation de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

## Une plateforme qui bénéficie à tous :

### POUR LES TRANSPORTEURS, PLUS DE TRANSPARENCE

La plateforme automatisée garantit le respect du libre choix du patients et en son absence une plus grande équité entre toutes les sociétés sanitaires qui ont adhéré à la plateforme PTAH.

La Plateforme PTAH est accessible gratuitement (1) et l'adhésion est possible à tout moment sur le portail du CHED.

Des commandes plus claires et plus complètes contenant les toutes les informations utiles pour la prise en charge du patient et la réalisation du transport.

### POUR LE CENTRE HOSPITALIER, DES COMMANDES MIEUX GERÉES

En automatisant des tâches répétitives (contact des transporteurs, relances, etc.), le nouveau dispositif permet de libérer du temps dans les services de l'hôpital, au profit du personnel et des patients.

### POUR LES PATIENTS, PLUS DE SÉRÉNITÉ

En améliorant la coordination, la traçabilité et le suivi de la commande, la plateforme permet d'optimiser la démarche, de la prescription à la réalisation du transport. Elle évite donc les aléas d'indisponibilité au patient et réduit ses délais d'attente.

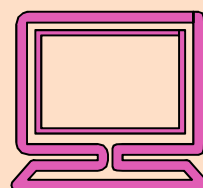
Comment les commandes de transports vont se passer à partir du mois de juin ? Quel est le coût pour les transporteurs ? Comment adhérer au dispositif ? Voici quelques informations utiles pour vous préparer à ce nouveau fonctionnement.

<sup>1</sup> L'accès et l'utilisation à la plateforme PTAH est gratuit. Si vous souhaitez installer une interface avec votre outil de gestion des transports celle-ci est payante.

# Comment les commandes de transports à la charge de la CPAM (hors libre choix) vont se passer à partir du mois de juin ?

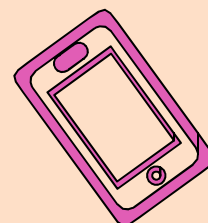
Un transport est prescrit pour un patient du CHED

Les données de la prescription sont intégrées dans la plateforme

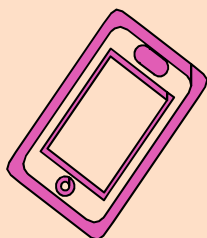


**SI LE TRANSPORTEUR REFUSE OU NE DONNE PAS DE RÉPONSE DANS LES DELAIS, PASSAGE AU TRANSPORTEUR SUIVANT DANS LE TOUR DE RÔLE**

**SI LE TRANSPORTEUR ACCEPTE LA DEMANDE**



Le logiciel envoie au transporteur une confirmation avec tous les détails de la course : nom et lieu de destination du patient, indication du service hospitalier où le patient sera pris en charge...



Le logiciel envoie une alerte selon le choix de l'entreprise (via la plateforme Web, via l'application mobile PTAH ou l'interface informatique si vous y avez adhéree <sup>(1)</sup>) au transporteur déterminé par le tour de rôle pour lui proposer la course et ses modalités (date, heure, lieux de départ et d'arrivée...)



le transporteur prend en charge du patient et valide son arrivée dans le service

Après le transport, chaque intervenant (services et/ou transporteurs) peut indiquer dans l'application les éventuelles anomalies constatées dans la réalisation du transport.

<sup>1</sup> L'accès et l'utilisation à la plateforme PTAH est gratuit. Si vous souhaitez installer une interface avec votre outil de gestion des transports celle-ci est payante.

## Libre-choix des patients (Transports à la charge de la CPAM)

Les patients sont libres de choisir un transporteur. Lorsque c'est le cas, la société sera contactée via la plateforme. Toutes les commandes de transports du CH sont centralisées par cet outil.

## Comment fonctionne l'algorithme du tour de rôle ?

### Gestion du tour de rôle

Le tour de rôle des transports à la charge de l'assurance maladie est géré via un algorithme de régulation. Ce dernier tiendra compte des données suivantes :

- Le lieu d'arrivée ou à défaut le lieu de départ,
- La date de dernière course proposée à la société,
- Le nombre de courses proposées,
- Le taux de refus sur 3 mois glissants.

## Comment adhérer au dispositif ?



Pour adhérer au dispositif, vous devez :

**Vous connecter sur le site Internet du Centre Hospitalier Emile DURKHEIM :**

<https://transport.ght-vosges.fr/>

- Prendre connaissance de la Charte de fonctionnement du tour de rôle des transports à la charge de l'assurance maladie
- Puis imprimer cette charte, la signer et la retourner à l'adresse mail suivante :

[regulation.transports@ch-ed.fr](mailto:regulation.transports@ch-ed.fr)

À réception de ce document, la régulation du Centre Hospitalier vous transmettra un code d'accès par courriel, vous permettant de :

- Finaliser votre inscription au tour de rôle sur le portail Internet de la plateforme PTAH (inscription individuelle, même en cas de Groupement d'entreprises)
- Vérifier et/ou compléter les données enregistrées pour votre entreprise (adresse, n° de téléphone, modalités de contact,
- Horaires de disponibilité...)

Bien sûr, seules les sociétés conventionnées par l'Assurance Maladie peuvent adhérer à la plateforme.

## En savoir plus

Pour en savoir plus sur la plateforme de régulation, n'hésitez pas à contacter le Centre Hospitalier :

- ▶ par téléphone au **03.29.68.75.75** (de 8h à 17h du lundi au vendredi)
- ▶ par courriel : **regulation.transports@ch-ed.fr**